



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

25 SEP. 2015

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2015, le projet de travaux de création d'ouvrages de ralentissement dynamique et de restauration écologique sur le bassin versant Brévenne-Turdine sur le territoire des communes de L'ARBRESLE, SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, AVEIZE, BULLY, SAVIGNY, SOUZY, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du même code sollicitée par le SYNDICAT DE RIVIERES BREVENNE-TURDINE (SYRIBT).

Le projet vise la restauration écologique des sites fortement aléiés en leur redonnant une morphologie plus naturelle, et un fonctionnement écologique équilibré, ainsi que la mise en place de barrages transversaux pour diminuer la fréquence de débordements vers les secteurs urbanisés.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 26 octobre au 27 novembre 2015 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale en mairies de L'ARBRESLE, SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, AVEIZE, BULLY, SAVIGNY, SOUZY aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site www.syribt.fr. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Mme Françoise CHARDIGNY, désignée en qualité de commissaire-enquêtrice se tient à la disposition du public en mairie aux lieux et dates suivants :

Le 26 octobre 2015	Mairie de L'ARBRESLE	De 10h à 12h
Le 31 octobre 2015	Mairie de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	De 9h à 11h
Le 2 novembre 2015	Mairie de BULLY	De 14h à 16h
Le 7 novembre 2015	Mairie d'AVEIZE	De 8h30 à 10h30
Le 21 novembre 2015	Mairie de SAVIGNY	De 8h30 à 10h30
Le 27 novembre 2015	Mairie de SOUZY	De 14h à 16h

Mme Kaine BUFFAT-PIQUET est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Betty CACHOT, chargée de mission contrat de rivière / responsable structure, tel : 04.37.49.70.85, betty.cachot@syribt.fr et M. Mickaël BARBE, technicien rivières au 04.37.49.70.85, mickael.barbe@syribt.fr.

Les observations sur le projet devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de L'ARBRESLE, SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, AVEIZE, BULLY, SAVIGNY, SOUZY, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de L'ARBRESLE.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental
le chef de service

L'Adjoint
au Chef du Service


Denis FAVIER